



Consulat Général de France à Dakar

2^{ème} CAMPAGNE DES BOURSES SCOLAIRES 2021/2022 : du 28 juin au 9 septembre 2021

⚠ DATE LIMITE DE DÉPÔT ⚠ : 9 SEPTEMBRE 2021 – DELAI DE RIGUEUR
LES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DÉLAI SERONT JUGÉS IRRECEVABLES

Pour rappel, cette 2^{ème} campagne concerne les premières demandes émanant de familles installées dans la circonscription après la date limite de dépôt des dossiers pour le 1^{er} Conseil Consulaire des bourses scolaires, les demandes de renouvellement tardif sur seule décision de l'AEFE et dûment justifiées (cas de force majeure : échec baccalauréat ; raisons de santé ...) et les demandes de révision des dossiers présentés lors de 1^{ère} campagne après avis de la 1^{ère} Commission Nationale (Point 5.3.2 de l'Instruction Spécifique sur les bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant à l'étranger – AEFE – 2020/2021 – Pays du rythme nord)

- ⚠ DEPOT SANS ENTRETIEN** : Au regard du contexte sanitaire, les modalités de dépôt des dossiers sont les suivantes :
- Les demandeurs sont invités à déposer leur dossier à l'accueil du Consulat Général, sans rendez-vous du lundi au jeudi de 14h30 à 16h30, dans des bannettes prévues à cet effet.
 - Les demandeurs devront transmettre un dossier complet, sous enveloppe scellée – en précisant impérativement le numéro famille/nom/prénom des enfants ou la mention « 1^{ère} demande » pour les nouveaux demandeurs.
 - **Les agents du service des bourses scolaires demandent instamment aux familles de déposer au plus tôt leur dossier, en tout état de cause avant la date limite de dépôt – sous peine de rejet de la demande.** En effet, chaque année, les familles déposent massivement leur dossier à la veille de la date limite. Devant le nombre considérable de boursiers au Sénégal et le calendrier imposé par l'Agence, cette situation ne peut perdurer.
 - Tous les justificatifs devront être présentés en photocopies (hormis le formulaire de demande qui sera présenté en original, dûment renseigné et signé, et le courrier de demande).
 - **Important** : les demandeurs veilleront également à bien préciser sur le formulaire leurs coordonnées téléphoniques et adresse(s) électroniques(s)
 - Sauf cas particuliers et uniquement sur demande du service des bourses scolaires, aucun rendez-vous ne sera délivré aux familles.

📄 Brochure d'information, formulaire et liste des pièces à fournir disponibles sur le site internet : <https://sn.ambafrance.org/Ouverture-de-la-2eme-campagne-des-bourses-scolaires-2021-2022>

⚠ PRINCIPES ET CONDITIONS D'ACCES :

- ❖ LE PARENT DEMANDEUR ET L'ENFANT/LES ENFANTS CANDIDAT(S) DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE INSCRITS AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A DAKAR.
- ❖ L'ENFANT DOIT IMPÉRATIVEMENT :
- ✓ ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
- ✓ RÉSIDER AU SÉNÉGAL AVEC AU MOINS L'UN DE SES DEUX PARENTS
- ✓ ÊTRE AGÉ D'AU MOINS 3 ANS AU 31/12/2021 SOIT L'ÂGE D'ENTRÉE EN PETITE SECTION
- ✓ FRÉQUENTER UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET ÊTRE ASSIDU AUX COURS